



Comité syndical du jeudi 20 février 2025
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt février à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.

Date de convocation du Comité syndical : 13 février 2025.

Secrétaire de séance : Lionel Faye.

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
DALLA LONGA	Marie-France	✗	BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean		SHERIFFS	Colin	
MAULUN	Frédéric	✗	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	✗	LAPUYADE	Arlette	
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AUBIN	Maryse	✗	AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel	✗	BONNIER	Patrick	✗
COLINET	Christophe		LHOMET	Sylvie	
GUERIN	Christine		CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe		LE ROUX	Hélène	
CDC RIVES DE LA LAURENCE					
QUENNEHEN	Vincent		LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José		YANINI	Daniel	
BORIES	Lucile		DA COSTA	Laëtitia	
FAVRE	Emmanuelle		KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	
BAGOLLE	Céline		AYAYI	Sylvie	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
MONGET	Alain	✗	ROUGIER	Frédéric	
COUTY	Tania		DARRACQ	Elizabeth	
GOEURY	Céline	✗	CASTAING	Corinne	
BARRABES	Xavier	✗	DELPONT	André	✗
FAYE	Lionel	✗			
CDC DU CREONNAIS					
ZABULON	Alain		MONNERIE	François	✗
PAGÈS	Bernard	✗	LAFON	Maryvonne	✗
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette		BARTHET-BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain		JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 14

Délégués excusés en cours de séance : 0

Délégués représentés : 2 (pouvoir de Christophe Colinet à Maryse Aubin, d'Alain Boizard à Maryvonne Lafon)

Délégués représentés en cours de séance : 0

Suppléants ayant pris part au vote : tous les suppléants

Procès-verbal du comité syndical du 05 décembre 2024 Délib.01 2025

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à approbation du Comité syndical.

Les délégués peuvent intervenir afin d'apporter des rectifications éventuelles. L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2024 qui a été communiqué au préalable à l'ensemble des délégués du Comité syndical.

Débat d'orientations budgétaires 2025 : budget principal Délib.02 2025 Débat d'orientations budgétaires 2025 : budget annexe EDS Délib.01 2025 EDS

Considérant que Monsieur le Président, Messieurs les Vice-présidents, présentent le rapport sur la base duquel a lieu le débat d'orientations budgétaires 2025. Ce rapport a été transmis au préalable à l'ensemble des délégués.

Considérant le rapport des orientations budgétaires ci-joint.

Les remarques sont les suivantes :

Espace Info Entreprendre :

Alain Monget : Le partenariat avec « Ma Ville Mon Shopping » – groupe La Poste, permettait notamment d'avoir un taux de commission préférentiel pour les entreprises. La Poste ne souhaitant pas renouveler son partenariat avec les territoires, la convention n'est pas reconduite. Le Pôle est en train de développer un annuaire des entreprises à partir de la base de données AGDE, qui permettra à chaque entreprise d'être visible par les habitants via un moteur de recherche.

Lionel Faye : Nous allons conventionner avec la CMA sur le volet transmission d'entreprises, le Pôle peut-il développer son partenariat avec eux.

Alain MONGET : les équipes du Pôle ont l'habitude de travailler avec les conseillers référents territoriaux de la CCI et de la CMA.

Espace Droit des Sols :

Lionel Faye : Je remercie l'équipe car l'accompagnement est efficace sur cette thématique aride qu'est l'urbanisme.

Espace Agri Alim :

Alain Monget : Concernant la problématique de l'arrachage des vignes, le Pôle vient de diffuser aux communautés de communes un panorama de la première phase de l'arrachage primé mis en place fin 2023.

Lionel Faye : Connaissons-nous l'impact sur les emplois liés à la viticulture ?

Frédéric Maulun : On compte environ 2000 salariés impactés (environ 1 salarié par hectare), auquel il faut ajouter les emplois induits.

Espace coopération et financements :

Alain Monget : Dans le cadre des fonds européens territoriaux, nous continuons à relancer la Région pour qu'elle puisse mettre en œuvre les conventions avec les maîtres d'ouvrages retenus dans le cadre du programme et envisager les paiements.

Espace transition écologique :

Michel Joucreau : Est-ce que la démarche France Rénov et le groupement d'achat pompe à chaleur/panneau solaires sont en lien ?

André Delpont : Nous informons sur les 2 possibilités lors de la même réunion car l'appel à la plateforme France Renov (rénovation énergétique) est un préalable à la mise en place efficace de pompes à chaleur.

Marie-Claude Agulana : Il y a un besoin de vérifier qu'il y a bien une articulation entre France service et France Renov.

Alain Monget : Nous faisons une communication globale à l'échelle des 5 communautés de communes pilotées par le Pôle.

Espace Stratégies territoriales :

Alain Monget : La synthèse de la conférence des maires a été envoyée aux participants de la conférence et plus largement aux maires, communautés de communes...

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité,

- la validation de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB pour le budget principal,
- la validation de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB pour le budget annexe EDS.

Demande de subvention au Département –PAT 2025

Délib. 03 2025

Dans le cadre du Programme Alimentaire Territorial de niveau 2, la demande de subvention concerne les actions de la mission coordination de l'Espace Agri'Alim : Défi Alimentation Positive 2025, Fête Agri'Alim 2025, les actions autour de la restauration collective et les ciné-débats.

Considérant les dépenses de l'opération :

Dépenses	Montant
Stagiaire Défi Alimentation Positive	3 700,00 €
Stagiaire Fête Agri'Alim	3 700,00 €
Organisation du Défi (prestation, ateliers, goodies, visites de fermes)	8 500,00 €
Organisation de la Fête (prestation, impressions, annonces...)	5 500,00 €
Restauration collective (prestation)	550,00 €
Ciné-Débat	500,00 €
Total	22 450,00 €

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Financement	Montant
Aide demandée Département	5 612,50 €
PAT II	11 347,50 €
Communauté de communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers	1 000,00 €
Autofinancement	4 490,00 €
Total	22 450,00 €

Les remarques sont les suivantes :

Alain Monget remercie les services du Département pour leur appui toujours efficace pour les actions mises en œuvre par le PETR.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à la majorité des suffrages exprimés

- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus,
- de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

Demande de subvention au Département – Foncier 2025 Délib. 04 2025

Dans le cadre du Programme Alimentaire Territorial de niveau 2, la demande de subvention concerne les actions de la mission « foncier agricole » de l'Espace Agri'Alim : animation et actions de l'Observatoire du Foncier, développement d'actions en faveur de la diversification agricole.

Considérant les dépenses de l'opération :

Dépenses	Montant
Frais salariaux chargée de mission	40 183,00 €
Frais salariaux apprentie - diversification	6 900,00 €
Actions foncier agricole (formations, visites...)	2 500,00 €
Actions diversification (prestations, formations...)	1 500,00 €
Logiciels supports	985,00 €
Total	52 068,00 €

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Financement	Montant
Aide demandée Département	13 017,00 €
PAT II	4 527,60 €
Recol'Terra	8036,60 €
Région	16 073,20 €
Autofinancement	10 413,60 €
Total	52 068,00 €

Les remarques sont les suivantes :

Alain Monget : Vu les problématiques d'arrachage et de diversification sur le territoire, nous mesurons l'importance d'avoir un observatoire du foncier agricole et de travailler sur cette thématique. Une réunion aura lieu le 6 mars avec les élus des communes adhérentes à l'observatoire et les représentants des CdC pour avoir un temps d'échanges et de travail.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à la majorité des suffrages exprimés

- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus,
- de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

Demande de subvention à l'Etat – Ingénierie CRTE FNADT 2025 Délib. 05 2025

Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE) sur le territoire du Cœur Entre-deux-Mers, le Pôle exerce pour ses 5 CdC les fonctions :

- d'élaboration de la stratégie du contrat en lien avec le projet de territoire Ambition 2030,
- de prise en compte des autres contrats financiers et conventions de coopération pilotés par le Pôle,
- de pilotage et de coordination du contrat – les communautés de communes sont en charge de la remontée des projets,
- de suivi des communes et des communautés de communes pour faire le point sur l'état d'avancement leurs projets.

Afin d'exercer ces fonctions, une ingénierie locale de planification est nécessaire.

Le Pôle Territorial souhaite solliciter le FNADT sur les dépenses.

Considérant les dépenses de l'opération :

	TTC 2025
Frais salariaux - Chef de projet territorial	40 552 €
Stage 6 mois Observatoire investissement public local	3 600 €
TOTAL	44 152 €

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

	TTC 2025
Région Nouvelle-Aquitaine (déjà sollicité)	10 000 €
Etat - ingénierie CRTE	25 322 €
Autofinancement	8 830 €
TOTAL	44 152€

Les remarques sont les suivantes :

Alain Monget : Nous avons eu un comité de pilotage le 4 février dernier avec le sous-préfet de Langon coordonnateur du CRTE, les services de l'Etat et les représentants des 5 communes pour valider les projets à inscrire en 2025 au titre du CRTE. Sur 33 projets remontés, 28 ont été retenus sur le principe. A chaque maître d'ouvrage de déposer désormais son dossier. Nous revoyons au printemps la sous-préfecture pour le suivi et la signature de l'avenant au contrat-cadre.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus,
- de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

Ajustement de la demande de subvention à la Région chef de projet économie-ACP 2025 **Délib. 06 2025**

Cet ajustement à la hausse (+2 000 euros) est lié à la délibération n°35 2024 prise en décembre 2024. Le poste de Chef de projet économie-ACP est cofinancé par la Région dans le cadre du contrat de Développement et de Transitions 2023-2025. La Région propose de soutenir financièrement au maximum 2 équivalent temps plein liés à des thématiques prioritaires pour le territoire et pour la Région.

Considérant les dépenses et le plan de financement de l'opération :

Plan de financement prévisionnel 2025 Chef de projet économie-ACP			
Poste de dépenses	Conseil Régional	Autofinancement	Dépense totale prévisionnelle
Chef de projet économie ACP 1 ETP	20 000,00	35 716,96	55 716,96

Ce point n'appelle pas de remarque.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus,
- de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) 2025-2030 **Délib. 07 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L4221-1,
Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite LOM

Vu la délibération n°2020.2291.SP du Conseil Régional du 17 décembre 2020 relative au « nouveau cadre d'intervention régionale sur les Contrats de Mobilité »,
Vu la délibération du Conseil Régional du 19 décembre 2024 approuvant le COM du Cœur Entre-deux-Mers

Considérant les délibérations des Conseils communautaires des 5 Communauté de communes composant le PETR relatives à la « Prise de compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité »,
Considérant la non prise de compétence AOM de ces 5 communautés de communes.
Considérant les délibérations des 5 communautés de communes validant le présent Contrat Opérationnel de Mobilité,

Considérant que la Région Nouvelle-Aquitaine est Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale. La LOM, promulguée le 24 décembre 2019, renforce le rôle de la Région, sa compétence est élargie à l'ensemble des solutions de mobilité, notamment actives, partagées et solidaires.

Elle est ainsi compétente pour organiser :

- Les services ferroviaires régionaux et les services routiers effectués en substitution de ces services ferroviaires régionaux ;
- Les services réguliers de transport public de personnes (routiers, scolaires et transport à la demande) ;
- Les services relatifs aux mobilités actives ;
- Les services relatifs aux usages partagés ;
- Les services de mobilité solidaire.

Considérant la définition de **bassins de mobilité** en séance plénière du 13 décembre 2021 de la Région Nouvelle-Aquitaine sur les périmètres desquels des **Contrats Opérationnels de Mobilité** seront établis,

A noter : afin de coordonner les politiques régionales, et d'utiliser une échelle déjà existante et identifiée, les Contrats Opérationnels de Mobilité sont établis à la même échelle que les Contrats de Développement et de Transitions. Ces contrats sont coordonnés par le PETR du Cœur Entre-deux-Mers.

Par conséquent, le présent Contrat Opérationnel de Mobilité prend effet sur le **bassin de mobilité Cœur Entre-deux-Mers** composé des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre suivants :

- Communauté de communes des Coteaux Bordelais,
- Communauté de communes des Rives de la Laurence,
- Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers,
- Communauté de communes de la Rurales-Entre-Deux-Mers,
- Communauté de communes du Créonnais.

Considérant que le présent contrat s'articulera notamment avec le Contrat des Nouveaux Equilibres de Coopération Territoriale (CoNECT) signé entre le territoire et Bordeaux Métropole pour la période 2022-2026,

Considérant la **durée de validité du Contrat Opérationnel de Mobilité : 6 ans** à compter de sa signature,

Considérant que ce contrat permet de mobiliser notamment le financement régional suivant :

- ▶ Le principe du cofinancement : la Région alloue un budget de fonctionnement maximal annuel de 4€/habitant à chaque Cdc non-AOM pour cofinancer à hauteur de 50% le développement de services de mobilité locale
 - (bonification du taux à 60% pour la Cdc Rurales Entre-Deux-Mers qui est en situation de vulnérabilité intermédiaire, toujours dans une limite régionale de 4€/habitant/an).
- ▶ Ce budget est déployé à partir de la signature du COM. La gestion des services de mobilité locale est déléguée par convention à chaque Cdc non-AOM et va permettre la mise en place d'un ou plusieurs services de mobilité à l'échelle d'un bassin ou d'un EPCI.

A travers les échanges menés par les partenaires lors de la construction du contrat tout au long de l'année 2024, la feuille de route (évolutive) du Contrat Opérationnel de Mobilité Cœur Entre-deux-Mers liste les projets de mobilité suivants :

Axe n°1 - Construction d'une stratégie de mobilité	
F1 : Etudier la faisabilité d'un service de déplacements doux	Cdc des Rives de la Laurence ; Cdc Les Coteaux Bordelais ; Cdc des Portes Entre-deux-Mers ; Cdc du Créonnais
F2 : Etudier la faisabilité d'un service de Transport à la Demande	Cdc des Rives de la Laurence
F3 : Réaliser un schéma directeur cyclable	Cdc du Créonnais
F4 : S'inscrire dans la dynamique des études menées par Nouvelle-Aquitaine Mobilité	Bassin de mobilité
Axe n°2 - Organisation des services de mobilité	
F5 : Définir les besoins liés à l'offre interurbaine sur le territoire	Bassin de mobilité
F6 : Développer la pratique du covoiturage	Bassin de mobilité
F7 : Maintenir les services de Transport à la Demande existants	Cdc Les Coteaux Bordelais ; Cdc du Créonnais ; Cdc des Portes Entre-deux-Mers
F8 : Maintenir le service de Transport d'Utilité Sociale	Cdc Rurales Entre-Deux-Mers
Axe n°3 - Aménagements et infrastructures de mobilité	
F9 : Aménager des pôles d'échanges multimodaux routiers et ferroviaires	Bassin de mobilité
F10 : S'inscrire dans le projet de voie réservée aux TC et au covoiturage de la RD113 et la RD936	Cdc des Portes Entre-deux-Mers ; Cdc Les Coteaux Bordelais
F11 : S'inscrire dans le projet de Plan Vélo du Département	Bassin de mobilité
F12 : Réaliser un itinéraire cyclable sécurisé entre Latresne et Portets	Cdc des Portes Entre-deux-Mers
F13 : Réaliser l'évitement routier de Créon et de La Sauve	Cdc du Créonnais
Axe n°4 - Soutien à l'ingénierie	
F14 : Financement d'ETP « mobilité »	Bassin de mobilité

L'objectif du COM depuis le début de la démarche, au-delà de mettre autour de la table les différents acteurs de la mobilité, était de définir les conditions de mise en œuvre du bouquet de mobilité par CdC (4€/habitant) à partir de leurs projets.

Aujourd'hui, les fiches actions travaillées collectivement s'inscrivent avant tout dans ce cadre même si le résultat reste minimaliste au regard des enjeux de mobilité sur notre territoire.

Il semble important de prendre acte de la volonté de notre territoire de poursuivre son implication en matière de mobilité, en signant ce COM. Cela permettra de mobiliser enfin les 4 euros par habitant et permettre le démarrage ou la poursuite des actions inscrites dans la feuille de route et qui peuvent être engagées dans ce cadre (groupement d'achat, études de faisabilité...).

Les remarques sont les suivantes :

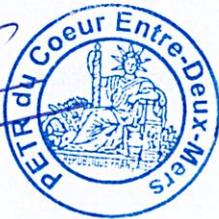
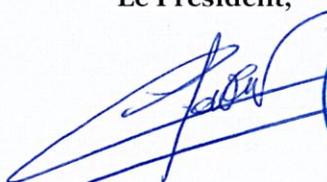
Frédéric Maulun : Daniel Barbe et Benjamin Malambic rappellent régulièrement le soutien des communautés de communes auprès de la Cdc Rurales concernant le TUS (transport d'utilité sociale) et l'extension des lignes interurbaines jusqu'à Sauveterre de Guyenne. Ces sont des enjeux clés pour notre territoire.

Alain Monget : Il sera nécessaire de rappeler régulièrement à la Région nos demandes : financement ligne interurbaine, TUS, mise à jour de la population de référence pour le calcul des 4 euros par habitant. Nous aurons prochainement à signer ce contrat avec les 5 Cdc et la Région.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- d'approuver le Contrat Opérationnel de Mobilité du Cœur Entre-deux-Mers 2025-2030,
- d'autoriser le Président à signer ce contrat et tout autre document nécessaire.

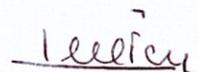
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Le Président,



Alain MONGET

Le Secrétaire de séance,



Lionel FAYE